

TritoutMob 21 mars 07

1 présents

Jean-Noël Maillard, André Gaudreau, Jean-Robert Dobler, Joël Maitin, Pierre Zimmermann, Bernard Prétot, Jean-Baptiste Maitre, Louis-Joseph Fleury

invités

MM. Roland Jecker, président du SEOD et Claude Gorrara, secrétaire du SEOD

excusés

Roberto Segalla, Michel Marquis, Joseph Zmoos

2 ordre du jour

bienvenue

contact avec le SEOD

information sur le projet

intentions du SEOD

développement de l'étude

divers

3 contact avec le SEOD

Rencontre de préparation de la séance du 21 mars, à Caritas, le 9 mars 2007. Délégation du groupe TTmob : A. Gaudreau, J.N. Maillard, B. Prétot, L.J. Fleury; invités les représentants du SEOD, MM. R. Jecker, président et Claude Gorrara, secrétaire.

4 présentation du projet

- **déchetterie centrale / VT Vicques**
- **raccorder un réseau Tritout Mobile**

véhicule à plates-formes mobiles munies de bennes

un dispositif rapide, un lent

les plates-formes sont déposées dans un lieu fermé ou dans une autre disposition selon décision et responsabilité locale

la gestion de la déchetterie est confiée à des personnes en non-emploi ou en emploi d'insertion (fin de droits ...)

le programme est géré par Caritas et prévoit une évolution vers une entreprise sociale Tritout avec des collaborateurs issus du 2e marché de l'emploi encadrés par un personnel spécifique

le dispositif expérimenté sur l'ensemble du Val Terbi doit pouvoir être exporté dans d'autres régions du canton

le modèle financier reste à préciser : quelles seront la participation de l'état, des communes, etc

le projet s'inscrit dans la réflexion cantonale sur la gestion des déchets, motion **JU 2.247** et en accord avec **l'article 2 des statuts du SEOD**

un accord sur les principes de base a été établi :

Lors de sa séance du 9 février, le groupe d'étude Tritout mobile Val Terbi s'est mis d'accord sur quelques principes de base.

Dans ses principes de base, Tritout mobile veut :

- *Se baser sur le développement durable*
- *Assurer la protection de l'environnement*
- *Développer une entreprise sociale sous l'égide du concept Tritout de Caritas*
- *Revaloriser les déchets de manière performante*
- *Coopérer avec le SEOD qui peut soutenir le projet TriMob Val Terbi, en tant que projet pilote. Il n'est pas nécessaire de créer un nouveau syndicat ou autre organisme, mais un sous-ensemble du SEOD avec une part d'autonomie qui sera régi par un contrat de prestation entre SEOD et Caritas, et appliqué à la région Val Terbi à l'initiative de Caritas Jura.*
- *Construire un projet-pilote sur le Val Terbi qui soit reproductible, exportable*

qui s'inscrit dans les futures dispositions cantonales en tant que projet régional, voire cantonal.

qui s'inscrive en adéquation avec les tâches et le rôle du SEOD, cf art. 2. Le SEOD est membre de AJD Arc jurassien déchets, SA, avec SEOD, CRIDOR, CELTOR

- *Tenir compte dans une optique de coopération régionale, de l'équilibre entre les communes du Val Terbi, et plus particulièrement des relations entre Vicques et les autres communes du Val Terbi*

5 La position du SEOD : M. R. Jecker, président

■ Le SEOD appuiera les initiatives de traitement des déchets

Le concept Tritout intéresse le SEOD

Souci de Cridor : la diminution des déchets à incinérer menace le volume de fonctionnement nécessaire

la taxe au sac : entraîne une diminution des déchets récoltés

malgré ces difficultés, le tri des déchets constitue un but à atteindre

■ **Souci d'équité entre les communes : prévoir un tritout généralisé**

difficulté de mise en place

phase d'expérience puis évaluation s'imposent

■ **Subventionnement possible si projet généralisé**

l'expérimentation sur le Val Terbi doit être construite en vue d'une extension ultérieure

le processus requiert l'accord des autres communes du SEOD, extérieures au Val Terbi, à travers une décision du comité du SEOD puis de l'assemblée des délégués

■ **Soutien de principe et présentation du projet au prochain comité du SEOD**

■ **Sensibilisé par l'aspect social du projet Tritout**

attention à la concurrence entre les projets Caritas et les entreprises de transport, mais l'éventail des déchets ramassés peut résoudre le problème

■ **Information et sensibilisation des communes et de la population à mettre en place**

respecter les *originalités locales*, tenir compte des autonomies communales

il n'est pas possible de forcer le passage, nécessité de convaincre, la maturation prend du temps

■ **La phase test sur le Val Terbi, une expérimentation nécessaire**

déterminer le bon fonctionnement, les améliorations à faire, limiter les risques d'échecs

6 Développement de l'étude

■ **Respecter principes de base**

voir le plus haut ou sur site http://www.provalterbi.ch/article.php3?id_article=229

■ **Référence à art. 2 al. 2 statuts du SEOD**

Article 2

Le syndicat a pour tâches d'éliminer les déchets urbains et autres déchets de la région.

Par élimination, on entend la valorisation des déchets ou leur stockage définitif, ainsi que les étapes préalables que sont la collecte, le transport, le stockage provisoire et le traitement.

Par traitement, on entend toute modification physique, biologique ou chimique des déchets.

1. Il s'acquitte en particulier des obligations suivantes:

1.1 organisation du ramassage, du chargement et du transport des déchets

urbains à l'usine d'incinération de Cridor SA à La Chaux-de-Fonds, ainsi que la facturation et perception des taxes et émoluments couvrant les besoins financiers du Syndicat;

1.2 dès le 1er janvier 2000, le SEOD est client de Cridor SA avec possibilité de devenir actionnaire en tout temps mais obligatoirement dès le 1er janvier 2010;

1.3 exploitation du site de la Courte-Queue jusqu'à sa fermeture notamment pour tous les autres déchets, selon les dispositions légales en vigueur, en accord avec les communes bourgeoise et

municipale de Boécourt, ainsi qu'avec les partenaires.

2. Le syndicat favorise le tri, la valorisation des déchets urbains et autres déchets, ainsi que le compostage.

3. Le syndicat gère le centre de ramassage des déchets carnés.

■ principes de base à valider

Les communes du Val Terbi ont été invitées à se prononcer par le président de l'AMVT, Joël Maitin. Pour l'instant les réponses obtenues sont

Vicques, accord, courriel de Suzanne Maitre, Maire

Les principes de base énoncés dans le point 4.5 me conviennent parfaitement. Le concept de mise en place avec Caritas est essentiel pour moi car la dimension sociale doit être respectée, il ne s'agit pas de fonder une nouvelle entreprise en tous les cas dans cette première phase.

Pour moi la collaboration avec le SEOD devient un objectif important. Cette collaboration doit être financière. Il me semble que le démarrage du Tritout mobile devrait être financé grâce à l'apport de fonds du SEOD. On peut imaginer que les participations financières (fortune du SEOD) des communes du Val Terbi participant au Tritout mobile soient utilisées pour son démarrage.

Important de penser aux autres communes. Suite à mon postulat, j'ai été interpellée par des citoyens d'autres villages qui voudraient bien que la gestion des déchets sur l'exemple du Tritout soit mise en place (ex. Glovelier). Le fait de pouvoir « exporter » facilement le concept est aussi un atout indéniable.

Il nous faut être très attentifs au rôle du village de Vicques et ne pas focaliser le concept sur celui-ci. Les relations entre villages sont fragiles et il n'est pas sain qu'un village prenne le dessus dans ce projet. Ce doit être un projet régional où chaque commune doit pouvoir se sentir partie prenante.

Si possible, éviter tout nouveau syndicat de communes, prévoir le fonctionnement dans ce qui est existant et ne pas alourdir les prises de décision.

Voilà dans un premier temps, mes quelques réflexions sur ce projet très séduisant mais je tiens à insister devrait démarrer avec l'aide du SEOD.

Vicques, le 24 février 2007.

Suzanne Maitre-Schindelholz

Courchapoix accord,

Suite à l'email du 12 courant pour tritout mobile , le conseil communal de Courchapoix est favorable à un projet pilote pour le Val-Terbi mais demande que la phase test soit entièrement prise en charge financièrement par le SEOD et précise qu'il faudra éviter d'avoir des doublons pour les ramassages prévus.

J.Koller secrétaire

Corban, accord transmis par son maire, Joël Maitin, membre du GT.

Vermes fait partie de Tritout Vicques, mais accord à demander

Les autres communes n'ont pas encore de répondu

demander une réponse rapidement à travers l'AMVT / Joël Maitin à Courroux Montsevelier et Rebeuvelier.

Courroux, une intégration plus complexe

La taille de Courroux est considérable par rapport aux autres communes du Val Terbi. La présence de Courroux est importante pour la valeur du test, un grand village permet d'expérimenter une situation que l'on rencontrera ailleurs, elle permet d'établir des critères de positionnement de l'unité de regroupement Tritout, de vérifier l'implication sur la rotation des bennes et finalement de déterminer l'empan optimal d'un Tritout mobile

Rappel : l'accord avec le SEOD est fondamental pour les communes

Les anciens litiges sont réglés et l'appui du canton se traduit par le délégué de l'OEPN, A. Gaudreau, membre du GT.

Pour l'instant, un courriel suffit de la part des communes. À partir du concept de base, il y a accord sur les principes au sein du groupe de travail regroupant tous les partenaires. Il faudra ensuite déterminer les conditions pratiques et établir plus tard un protocole d'accord.

7 phase d'expérimentation

L'expérimentation du concept Tritout mobile est absolument nécessaire, la zone considérée est le Val Terbi.

■ **conditions d'expérimentation**

demandes à établir

Des courriers doivent être adressés en priorité au SEOD, puis à l'OEPN. Ces deux organismes prendront contact ensuite avec l'ensemble des communes du SEOD, voire du canton pour les informer du projet en cours et du démarrage des travaux de la commission cantonale.

mandat à Caritas ?

L'étude de la praticabilité de Tritout mobile, des investissements, du coût de fonctionnement, des implications économiques, sociales, politiques implique un temps de travail important à investir. Caritas ne peut établir les simulations chiffrées sur son fonctionnement habituel.

Proposition : le SEOD confie un mandat d'étude à Caritas et en assume le financement pour l'instant. Ce financement sera inclus ensuite dans le projet général qui sera déposé au canton pour subventionnement des investissements.

Ce mandat prend en charge un chef de projet et le financement des frais. Un budget doit être établi et soumis au SEOD.

proposition du SEOD qui devient Arc Ju déchets / SA

le GTmob établit un premier budget

le comité du SEOD se prononce et vote un crédit d'études, il fixe les conditions d'extensions ultérieures. Pour rappel, les compétences du comité sont limitées à 50'000.-. Au-delà, l'assemblée des délégués est compétente.

R. Jecker suggère de demander un montant global, une avance peut être mise à disposition. Il convient de solliciter l'appui de Cridor, et de solliciter la nouvelle structure disponible M. **Ronald Ermatinger**, CRIDOR SA, rue de la Charrière 140, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS. Tél. 032 968 18 18. www.cridor.ch

déterminer le coût du projet

prendre en compte les structures mises en place par les communes

difficile de savoir comment cela évoluera; inévitables structures parallèles durant un temps, mais comment éviter les frais à double ?

éclaircir la question des doublons rapidement

relation avec le postulat SM JU 2.247 : complémentarité

les tâches ne se recouvrent pas et il y a dans le groupe JU des membres du GTmob. Le Tmob travaille sur le terrain, la commission JU travaille sur le concept.

ordonnance sur les déchets : subventionnement de projets régionaux

Il faut avertir le canton, mais quand ? Pour mémoire : une demande a déjà faite au DED, sa réponse est la présence de A. Gaudreau dans le groupe de travail, délégué de l'OEPN.

option retenue : le SEOD chapeaute le projet. Le SEOD fonctionne comme banque au départ.

Le canton subventionne les investissements sur les structures, le béton, les travaux de génie civil. **Il prend en compte les investissements, pas le fonctionnement**

Le président du GT demande un crédit d'études au SEOD, puis le projet est soumis au canton avec reprise des coûts d'études dans le poste investissement. Les perspectives de coûts de fonctionnement figurent dans l'étude, mais ne sont pas prises en compte pour la subvention cantonale.

A. Gaudreau demande d'annoncer officiellement cette manière de faire à l'OEPN.

annoncer l'état du projet et les perspectives au canton et contact officiel avec le SEOD

- **le groupe de travail, pas Caritas, envoie une lettre au SEOD et une lettre à OEPN**

calendrier

- **période d'études printemps 2007**
- **présentation du projet aux communes VT en 2007**
- **mise en route en début 2008**
- **expérimentation 2008 / 2009**
- **éventuelle généralisation puis mise en place dès 2010**

durée de l'expérimentation avant transfert, deux ans

sur une année : exploitation sur 4 saisons

affinement et vérification sur la 2e année

première année sensibilisation des communes extérieures

évaluation au bout de deux ans au plus tôt

avertir les communes pour les investissements envisagés :

Il faut mettre en évidence des critères de *Tritout-compatibilité*. Or plusieurs communes sont en mouvement. Bassecourt a un postulat sur les déchets encombrants. Il faut recommander aux communes d'attendre.

L'OEPN peut-il avertir les communes ? Il y a une difficulté au niveau de la commission du développement durable, le canton craint les extensions de subventions. Mais comme un groupe de travail JU est mis en place officiellement, l'OEPN peut avertir les communes à partir de ce point-là, en soulignant que solidarité et proximité font partie du programme de législation

l'OEPN écrira aux communes dans ce sens

contacts et position de l'aménagement du territoire

À reporter, Rosalie Beuret fait partie du groupe JU, elle sera informée par ce biais.

8 mandat d'études, ébauche de points à préciser

liste des tâches en vrac, à affiner :

types de déchets et voies de traitement

déchets encombrants définition claire et commune

quelle réponse pour quels déchets

quelles voies de valorisation

simulation des transports

estimation des coûts

évaluation des postes de travail

description du schéma de fonctionnement

lieux de tri, dépôt transitoire, dépôt regroupé, dépôt final

voies d'approvisionnement

voies d'évacuation / désapprovisionnement

dresser des hypothèses, ne pas statuer

avec Déchets Ju, trouver la manière de valoriser

travaux en association (détermination des masses critiques : 350'000 hab)

entreprise d'insertion, définition, voir l'étude de Bernard Prétot

type de population

avantages

obstacles

métiers à inventer en fonction de la revalorisation des déchets

application sur le Jura 25 postes de travail, dont les deux tiers en réinsertion

opération blanche possible ?

aspects : social / technique / environnemental / économique

aspects de prospective : déchets verts et biogaz, etc ...

obstacles à anticiper

à établir d'après la liste des tâches

déchets verts ?

biogaz ? sur Lucerne : 120 à 160 fr/tonne. Actuellement SEOD 50-60 fr/t

parallélisme et doublons

investissements intermédiaires

urgences dans les communes

entreprise sociale et concurrence

prendre en compte les déchets des grandes entreprises

bennes : normes à harmoniser

importance de la communication

communication

Le SEOD devient porteur de Tritout mobile, dans ce sens il informera les communes

9 séances prochaines

Plénière

14 mai, centre communal Vicques, 17h à 19h

groupe de travail cahier des charges

5 avril 20h30, Corban, sec. Communal : JM. JRD. LJF

pour ceux qui peuvent se déplacer :

26 mars 17 heures démonstration véhicule : chez Bourquard à D'mont

10 documents et archives

zone réservée avec accès codé

Elle est active sur le site PVT, code à demander à LJFy

utilisation future du site

Pour la rédaction du rapport, mettre un Wiki en place / voir avec Roberto Segalla.